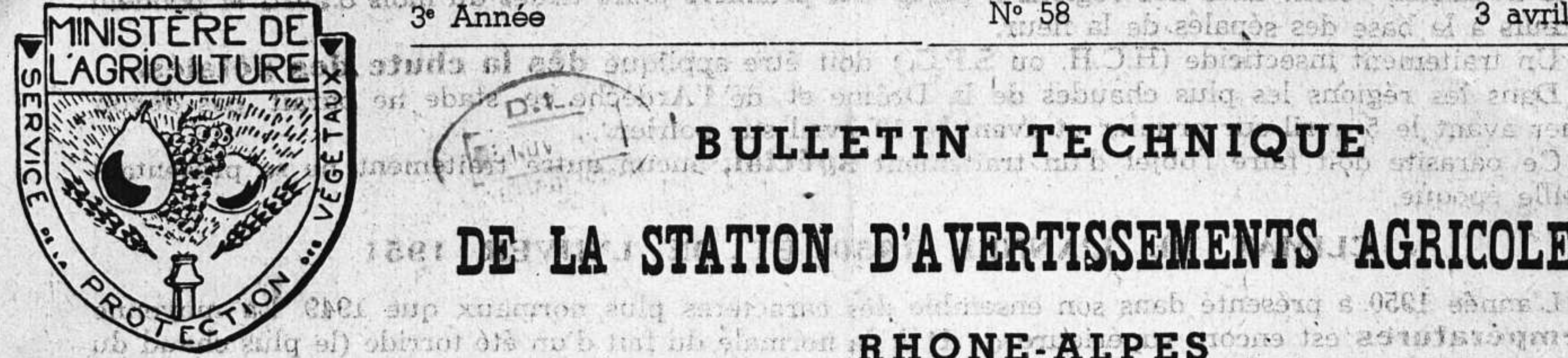


3e Année — N° 58 — 3 avril 1951

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

RHONE-ALPES

Bimensuel

22, rue de Brest
LYON
Téléphone : Franklin 82-51

AVERTISSEMENTS

NOTE V

Arbres fruitiers

POMMIER - POIRIER

Tavelures. — Le traitement conseillé par les bulletins précédents (traitement de couverture contre l'éclosion des formes hivernales) devra être étendu avant le 10 avril aux régions suivantes :

— En totalité :
Régions : 3, 6, 7, 10, 13, 14, 23, 29, 31, 33, 36.
42, 43, 44, 45, 46, 50, 51.
61, 62, 63, 68, 69, 71.
81, 82, 84, 88.
104, 105, 118, 119, 120, 126, 129, 135, 146.

— Au-dessous de 600 m. d'altitude :
Régions : 67, 128 et 148.
— Au-dessous de 500 m. d'altitude :
Régions : 27, 30, 65, 70.
— Au-dessous de 400 m. d'altitude :
Régions : 28, 34, 106.

Utiliser soit une bouillie bordelaise, soit un oxychlorure de cuivre aux doses suivantes pour 100 l. de bouillie :

	Poirier	Pommier
Sulfate de cuivre de la bouillie bordelaise neutre	1 kg. 500	800 gr.
Oxychlorure à 16 %	2 kg. 500	1 kg. 200
— à 32 %	1k g. 200	600 gr.
— à 50 %	800 gr.	400 gr.

Anthonome du pommier. — Dans les régions énumérées ci-dessus on ajoutera un produit insecticide (D.D.T., H.C.H., S.P.C., T.T.C. ou Chlordane) à la bouillie cuprique, dans les **seules plantations atteintes** par cet insecte en 1950.

Cécidomyie des poires - Toutes régions

Un traitement aux insecticides de synthèse (D.D.T., H.C.H., S.P.C., T.T.C. ou Chlordane) est nécessaire **dès réception** de cet avis sur les seules plantations régulièrement contaminées, même si un premier traitement a déjà été appliqué en mars.

INFORMATIONS

Méligèthe du colza. — Un traitement contre ce parasite est nécessaire dès l'ouverture des premières fleurs partout où ce stade n'aura pas encore été atteint à la réception de ce bulletin.

On emploiera un des produits suivants :
D.D.T., H.C.H., S.P.C. (spécialités à faible concentration de produit pur), Phénothiazine ou D.B.T., T.T.C., Roténone, Esters phosphoriques ou S.N.P.

Nous rappelons qu'un traitement appliqué après l'ouverture des premières fleurs présente de graves dangers pour les abeilles.

La Teigne des cerises. — Cette petite chenille dévore en certaines régions la plus grande partie des fleurs au moment de la fécondation.

Dans les plantations régulièrement atteintes, appliquer avant l'ouverture des fleurs un traitement insecticide aux organiques de synthèse (D.D.T., H.C.H., S.P.C., T.T.C. ou Chlordane).

Les Hoplocampes. — Ces insectes dont les larves perforent les jeunes poires et prunes peu

737

après la nouaison, volent dans nos régions à partir des premiers jours tièdes du mois d'avril et pondent leurs œufs à la base des sépales de la fleur.

Un traitement insecticide (H.C.H. ou S.P.C.) doit être appliqué **dès la chute des pétales.**

Dans les régions les plus chaudes de la Drôme et de l'Ardèche ce stade ne paraît pas devoir se situer avant le 5 avril sur prunier et avant le 12 avril sur poirier.

Ce parasite doit faire l'objet d'un traitement **spécial,** aucun autre traitement ne se présentant à pareille époque.

CLIMAT DE L'ANNEE 1950 ET DE L'HIVER 1951

L'année 1950 a présenté dans son ensemble des caractères plus normaux que 1949. La moyenne des **températures** est encore supérieure de 1° à la normale du fait d'un été torride (le plus chaud du siècle après 1904 et 1911) dont les effets n'ont pas dépassé le Languedoc et la vallée du Rhône. On observe cette année quatre mois dont la température est sensiblement normale : janvier, mars, septembre et octobre ; ce qui peut être considéré comme un maximum dans nos régions. Deux mois froids seulement : avril, avec un déficit de 1° à 1°5 et décembre avec un déficit de 3° en général, contre six mois tièdes ou chauds :

Mai, août et novembre avec des excédents de 1°5 à 2°.

Février, juin et juillet qui dépassent la normale de 2°5 à 3°3.

La **pluviosité** apparaît dans son ensemble normale ou excédentaire, mais dans son détail on constate de grandes inégalités de répartition. En effet si en beaucoup de régions les mois de juin, juillet et octobre ont reçu des quantités de pluies inférieures à 20 mm., ces mois très secs ont été largement compensés par des pluies diluviennes en février et surtout en novembre. Dans les Préalpes et le Jura le seul mois de novembre a fourni de 35 à 40 % du total des précipitations de l'année. Le record est détenu par la station d'observations pluviométriques de SAINT-PIERRE-DE-CHARTREUSE (Isère) où a été recueilli, dans ce seul mois de novembre 1950, le total invraisemblable de 717 mm. d'eau avec 12 précipitations supérieures à 15 mm.

L'**insolation** s'est montrée légèrement supérieure à la normale mais on n'a noté que deux périodes de beau temps prolongé : du 1er au 15 juin et du 2 au 22 octobre en général.

Les **vents** du sud ont été nettement plus fréquents que la normale, notamment en février, mai, juillet, août et novembre. On n'a observé des coups de vents violents que les 3 et 25 février, le 21 mai, le 16 juin, le 24 août, le 13 septembre et du 19 au 21 novembre. Les vents les plus forts et les plus prolongés ont été notés les 21 mai et 21 novembre. L'hiver 1950-1951 devait être beaucoup plus agité puisqu'on a noté à LYON, pour les trois premiers mois de l'année 1951, au moins 10 jours de vents violents.

Seul le coup de vent du 24 août localement accompagné d'orage et de grêle a fait quelques dégâts sur les poiriers.

Les seules **gelées printanières** préjudiciables se sont produites du 26 au 28 avril. Le 28 principalement où la température a atteint — 3°3 sous abri dans le Beaujolais. Les dégâts ont été plus importants sur fruitiers que sur vigne.

Mais le fait le plus caractéristique de la saison 1950 a été sans conteste la fréquence des chutes de **grêle.** La seule énumération des dates de chutes donne une idée de la fréquence de ce phénomène en 1950 : 2 et 18 avril ; 2, 9, 10, 11, 16, 17, 25, 26, 27 et 28 mai ; 12, 16 et 21 juin ; 28 juillet ; 1er, 10, 24 et 31 août.

Les régions les plus éprouvées ont été les vallées intérieures de l'Ardèche, le Bas-Beaujolais, le versant ouest du Jura, le bassin de Belley, la presque totalité de la Haute-Savoie et la moyenne vallée de l'Isère.

Les orages les plus violents se sont placés :

le 26 mai dans le Rhône et l'Ain, le 12 juin dans l'Isère ;
le 16 juin dans l'Ain et la Haute-Savoie ;
le 28 juillet dans l'Ain et le Rhône ;
le 1er août dans l'Ardèche.

L'**hiver** qui a suivi cette saison a été caractérisé par la régularité des températures, la fréquence et l'abondance des précipitations et la violence du vent de sud à sud-ouest.

Si décembre a été régulièrement froid, notamment en Haute-Savoie, on n'a pas noté en plaine de basses températures très marquées. De même janvier et février ont été trèe régulièrement doux, sans maxima excessifs, de sorte que, malgré une moyenne générale peu supérieure à la normale, cet hiver a produit l'impression nette d'un hiver doux.

Le Contrôleur
chargé des Avertissements agricoles :
P. LATARD.

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux :
P. DUMAS.

Le Gérant : G GRISARD

125.638 - Imp. Réunies de Lyon - 3-51
Dépôt légal no 1016 — 2-51